Image not found or type unknown

Faux chèque de banque eurofil ne veut pas indemniser

Par **morgan1**, le **20/05/2009** à **12:43**

bonjour
j'ai voulu vendre mon véhicule le 24/04/09 à un particulier qui m'a "payé"avec un faux chèque de banque et certifié.
j'ai porté plainte pour vol par escroquerie.
mon assurance ne veut pas accepter ce motif car ils disent que c'est une escroquerie..oui mais dans mes conditions générales d'assurance
il n'est à aucun moment écrit noir sur blanc que ce motif est exclu de la garantie vol et il n'est pas non plus écrit que je suis couverte contre le vol.
que dois-je faire
me rapprocher du service consommateur d'eurofil(l'assureur)? ou ai-je une chance de remporter un éventuel procès?
merci de répondre au plus vite car la somme est non négligeable:17500€
cordialement

Par **salu69**, le **21/09/2009** à **14:02**

j'ai été victime recemment d'un faux cheque de banque.
c'est peux etre la meme personne.
j'ai une foto de l'escroc.
mon numero est le 06 03 98 95 96

Par **jeetendra**, le **21/09/2009** à **15:46**

bonjour, votre assureur à raison il n'y a pas à vous lire vol du véhicule, mais [fluo]escroquerie suite à vente de véhicule par un individu malhonnete (il vous a remis un faux chèque de banque).[/fluo]Les victimes de telles arnaques se retrouvent totalement désarmées. Il faut espérer après le dépot de votre plainte que l'escroc soit retrouvé, surtout qu'il soit solvable, sinon espérer une indemnisation de la CIVI.

Pour que la garantie vol (facultative) de votre assurance automobile joue il faut une soustraction frauduleuse, avec surtout effraction. Lisez bien votre contrat d' assurance

automobile, car tous les types de vols ne sont pas couverts par la garantie vol (facultative).

Vu le préjudice, prenez contact avec un avocat pour la procédure, courage à vous, bon après-midi.

[fluo]Attention aux faux chèques de banque[/fluo]

En 2008, plus de 10 000 particuliers auraient été victimes de faux chèques de banque.

En principe les chèques de banque sont garantis par l'établissement émetteur et donc réputés sûrs.

[fluo]L’escroquerie la plus classique porte sur l’achat de véhicules d’occasion payés par ce moyen.[/fluo]

L’acheteur vient, en principe le week-end, quand les guichets de banque sont fermés, ce qui empêche le vendeur de la voiture d'occasion de vérifier que le chèque est valable. Lorsque ce dernier est présenté à la banque, il est déjà trop tard, le véhicule est parti.

[fluo]Pour éviter de vous faire escroquer, prenez les précautions suivantes :[/fluo]

-n’accepter un chèque de banque que lorsque les banques sont ouvertes

-vérifier que toutes les mentions légales figurent sur le chèque:

*nom de la banque

*nom, adresse et numéro de téléphone de l’agence qui a émis le chèque

*lieu de création

*date

*signature

* vérifier sur les pages jaunes que le numéro de téléphone qui figure sur le chèque correspond bien à celui d’une agence bancaire

* appeler l’agence pour vérifier que le chèque a bien été émis par la banque, en donnant :

*le numéro du chèque

*le montant et le nom du bénéficiaire

La seconde méthode de vérification consiste à demander à votre banque une vérification de l'authenticité du chèque reçu.
En ce cas, ne faites rien sans une réponse positive de sa part.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

[fluo]www.banque-info.com[/fluo]

CHASSIEU

[fluo]Un faux chèque de banque pour acheter un vrai véhicule[/fluo]

le 04.07.2009 04h00

Un habitant de Chassieu avait mis en vente son Audi A5 sur un site internet. Le 25 juin dernier, un rendez-vous est calé avec un client qui a l'air vivement intéressé par le véhicule, et qui prétend agir en qualité d'intermédiaire.

[fluo]Lors de la rencontre, le vendeur et le client font affaire et l'Audi A5 change de propriétaire moyennant un chèque de 40 000 euros. Le vendeur ne se méfie pas puisque son client lui présente plusieurs pièces d'identité et justificatifs de domicile.[/fluo]

Pas de raisons non plus de douter du chèque de banque qui honore la transaction. Hélas pour le vendeur, tous les papiers, jusqu'au chèque certifié, étaient des faux. [fluo]Ce dernier a porté plainte et s'en remet désormais aux gendarmes qui ont ouvert une enquête.[/fluo]

[fluo]La même escroquerie se serait produite, il y a trois semaines à Bron, avec à la clé un faux chèque de près de 10 000 euros.[/fluo]

[fluo]www.leprogres.fr[/fluo]

Par **libellule974**, le **04/11/2009** à **18:47**

BONJOUR J AI ETE MOI AUSSI VICTIME COMME VOUS SUITE A LA VENTE DE MON VEHICULE POUR UNE VALEUR DE 26000 E
A CE JOUR ILS ONT ARRETE LES COUPABLES MAIS ILS N ONT PAS RETROUVE LA VOITURE LA POLICE EN A RETROUVE D AUTRES
L ASSURANCE ELLE NE VEUT RIEN SAVOIR CAR C EST UNE ESCROQUERIE LA BANQUE POUR LE MOMENT JE N ENTTENDS PAS PARLER MAIS JE DEVRAIS SUREMENT FAIRE UN PRET POUR LES REMBOURSER
MAINTENANT J ATTENDS LE PROCES ET ON VERRA MAIS SI VOUS AVEZ DES INFO JE SERAI RAVI
MERCI

Par **salu69**, le **04/11/2009** à **21:07**

avez vous un numero svp.mon numero est le 06 03 98 95 96 .
merci de me contacter pour plus d'info

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés